

Louis Marie Stanislas MARÉ d'AZINCOURT
grandeur et décadence d'habitants de Saint-Domingue

Bernadette et Philippe Rossignol

Le groupe « Familles parisiennes » qui dépouille les registres du Minutier central ¹ a numérisé les « Certificats d'inscription de rentes viagères sur le grand livre de la dette publique » de l'étude XIX et *Monique Bocq Picard* y a relevé et nous a communiqué un acte concernant Louis Marie Stanislas MARÉ d'AZINCOURT ².

Cet acte et les minutes consultées ensuite nous permettent de corriger, préciser et compléter ce que nous écrivions dans l'article « MARÉ et MARÉ d'AZINCOURT (Saint-Domingue, Nantes) » de 2011 ³.

1.1.3.3 Louis Marie Stanislas MARÉ dit MARÉ d'AZINCOURT

o et b 06/03/1759 Nantes, Saint Nicolas

+ entre janvier et juillet 1802 « *mort victime des désastres de la colonie de Saint-Domingue au quartier des Vases près le Port Républicain dans le courant de l'an X* » ⁴

Inventaire après décès 1^{er} germinal XII ⁵

Cm 19/11/1784 Me Auguste Aleaume, par empêchement de Me Regnault qui en a gardé minute, Paris ⁶

x 1784 Paris, Hélène Antoinette de GUIBERT, fille de haut et puissant seigneur Charles Benoît comte de Guibert, lieutenant général des armées du roi, grand croix de l'ordre de Saint Louis, gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, inspecteur général des compagnies détachées dudit hôtel, comte du Saint Empire, et dame Suzanne Thérèse de RIVAIL

o ca 1755 Fondneuve près Montauban (Tarn et Garonne, 82)

+ 13 d 17/03/1806 Orléans, rue Guignard, faubourg Bannier, où elle demeurait provisoirement ; 50 ans ; « *native de Fontneuve près Montauban* »

Inventaire après décès 28/07/1806 ⁷

d'où

1.1.3.3.1 Adélaïde Suzanne MARÉ d'AZINCOURT

+ 23 nivôse XII (14/01/1804) Paris

1.1.3.3.2 Appoline Charles Édouard MARÉ d'AZINCOURT

o 17/10/1788 Paris, Sainte Marie Madeleine de la Ville l'Évêque ⁸

+ 10 ventôse XIII (01/03/1805) Paris ⁹

¹ <http://www.famillesparisiennes.org/> mis en ligne dans les « Archives et relevés » de Geneanet.

² Me Dulong, MC/ET/XIX/951 A.

³ <http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0006.pdf> (3, p. 5).

⁴ MC/ET/XIX/951 A.

⁵ Me Delacour, MC/ET/XIX/928.

⁶ MC/ET/LXXXIV/576, incommunicable car détérioré par l'humidité.

⁷ Me Huguet, MC/ET/LXXXVI/942.

⁸ Cité dans la Revue nobiliaire, héraldique et biographique, publiée sous la direction de M.L Sandret (Nouvelle série - Tome 9^e, 1874, numérisé par Gallica et indexé par Geneanet). D'après son prénom, son parrain était son oncle maternel, le frère aîné d'Hélène Antoinette, Jacques Antoine Hippolyte (dit aussi François Appoline) comte de Guibert (1743-1790), général, reçu à l'Académie française en 1785, qui fut le grand amour de Julie de Lespinasse.

⁹ MC/ET/XIX/951A. Il n'a donc pas été capitaine de vaisseau comme dit dans les « Notices sur les familles Vallet de Villeneuve et de Guibert » par Jean de Jourgain, 1893, numérisé par Gallica et indexé par Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

1.1.3.3.3 Jeanne Ange Virginie MARÉ d'AZINCOURT
o /1800 + 1806/1828 ¹⁰

Le contrat de mariage de 1784 et la vie du couple Maré D'azincourt

Le contrat de mariage est dans un registre devenu incommunicable mais les articles concernant les biens sont résumés dans les inventaires après décès de 1804 et 1806 que nous verrons ci-après. Malheureusement nous n'avons donc pas pu lire le contrat lui-même avec les témoins du mariage.

Les biens du futur époux lui sont advenus de la succession de son père, de Mlle Maré sa tante et de M. Ffoss (écrit Fosse), son oncle ; il possède, en indivision et de moitié avec son frère aîné Pierre Louis Maré :

trois habitations à l'Arcahaye, avec nègres et mobilier, de 62, 52 et 75 carreaux ;
quatre créances « argent de l'Amérique », dues à la succession de M. Ffoss par : M. Mahot, habitant de Léogane (191 000 livres) ; M. Jarossay, habitant de l'Arcahaye (84 069 livres) ; M. Payen, habitant de l'Arcahaye (31 350 livres) ; M. Delaunay Mahé, habitant de Saint-Domingue (24 000 livres) ;

une créance de 65 000 livres argent de France « *qui devait être comptée en mars suivant (1785) par M. Begouen de Meaux, négociant au Havre* ».

Les biens de la future épouse sont, outre sa garde robe non détaillée et 5 000 livres d'une donation de M. Delescur reçue par M. Charles Benoît de Guibert père, 25 000 livres de dot en avancement d'hoirie dont le remboursement ne pourra être exigé que sur le prix de la vente que son père fera de sa terre de Fondneuve près Montauban ¹¹.

Chaque époux met 30 000 livres dans la communauté et le couple sera logé, avec une femme de ménage et un valet de chambre, chez les sieur et dame de Guibert pour 1 250 livres par an, à déduire de la dot.

Douaire : 8 000 livres de rente viagère ; préciput au survivant : 10 000 livres en meubles ou deniers.

Le 4 février 1790 ¹² le couple, alors domicilié rue de la Chaussée d'Antin, n° 26, paroisse de la Madeleine de la Ville l'Evêque, acheta une maison de campagne « à Boulogne près Saint Cloud », au coin de la rue d'Orléans et de la rue de Longchamp, avec tout son mobilier, au prix de 25 000 livres pour la maison et 9 500 livres pour le mobilier, le tout payé comptant, maison avec plusieurs pièces (4 appartements et chambres des domestiques), jardin, volière, écurie, maison du concierge et un deuxième corps de logis en fer à cheval au fond du jardin. Le vendeur était messire Antoine Marie Charles Prosper Bauyn marquis de Perreuse, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, représenté par messire Antoine Pierre Courtin d'Ussy ¹³.

¹⁰ Héritière de ses frère et sœur puis de sa mère. C'est donc la « nièce et cousine » de l'acte d'Indemnité de Saint-Domingue de 1828 (article 2011-06 p. 6) et il n'y a pas de postérité de cette branche.

¹¹ Aujourd'hui lieu-dit Fonneuve, dans l'arrondissement de Montauban, à 3 km au nord-est du centre ville. Le château de Fonneuve peut être loué pour mariages et autres manifestations.

¹² MC/ET/XXV/861.

¹³ Peut-être son beau-père (voir les arbres de Thibaut de Berranger et de Wailly sur Geneanet). Le vendeur l'avait recueillie des successions de sa mère, la marquise de Perreuse (qui l'avait elle-même acquise de la demoiselle Blandin, le 22/04/1779, Me Collet), et de son frère, dont il était seul héritier. Était compris dans la vente un banc dans l'église du lieu, attribué à la demoiselle Blandin le 30/06/1778.

Retour des frères Maré d'Azincourt à Saint-Domingue en 1799

Les deux frères Maré d'Azincourt avaient donné à bail pour 9 ans, à partir du 2 novembre 1792 ¹⁴, à Pierre Marie chevalier Aubarbier de Manègre de La Feuillade ¹⁵, leur habitation du Boucassin, à L'Arcahaye. Mais, avant la fin du bail (prévu en 1801), les deux frères partirent pour Saint Domingue : le 12 prairial VII (31 mai 1799), Louis Marie Stanislas, demeurant alors rue Neuve des Mathurins, division de la place Vendôme, prêt à retourner avec son frère à Saint-Domingue dans l'espoir de remettre sur pied leurs habitations indivises, donne procuration générale à sa femme pour gérer et administrer tous leurs biens et affaires ¹⁶.

En effet, après l'armistice signée le 30 mars 1798 entre Toussaint Louverture et les Anglais, l'arme anglaise quitta Saint-Domingue, le 31 août, et Toussaint Louverture invita les propriétaires à revenir sur leurs habitations pour faire repartir l'économie du pays. Nombreux furent ceux qui, laissant femme et enfants en France ou aux Etats-Unis, repartirent pour l'île. La convention commerciale tripartite entre Saint-Domingue, les Anglais et les Etats-Unis en 1799 fit renaître le commerce. Mais la malheureuse expédition de Saint-Domingue de 1802 fit renaître les troubles et les massacres sur les habitations.

Peu après le départ de son mari et en vertu de sa procuration, Hélène Antoinette de Guibert quitte la rue Neuve des Mathurins pour acheter une maison au 96 rue de la Sourdière à Paris « vis-à-vis le cul de sac Saint Hyacinthe » ¹⁷, le 1^{er} frimaire VIII (22/11/1799) ¹⁸. Le prix est de 33 000 francs, dont 24 064 en lettres de change endossées par Mallet frères, banquier à Paris, échéantes en frimaire et nivôse suivants ; 8 370 payés le 6 frimaire de l'année suivante et 566 le 12 thermidor.

C'est une maison sur 3 étages, dont les 1^{er} et 2^{ème} sont loués, le premier pour un loyer annuel de 1 000 francs et le second de 700. Sont compris dans la vente « *toutes les glaces, boiseries et autres embellissements et ornements (...) y compris la tenture et les rideaux de l'alcôve de la chambre à coucher.* »

¹⁴ Me Charles de Talmours au Fort Dauphin, acte cité dans l'inventaire après décès de la veuve Maré d'Azincourt le 2/07/1806, pièce 9 des papiers.

¹⁵ Très probablement apparenté : une cousine germaine de leur père, née à l'Arcahaye, avait épousé à Nantes en 1762 un Aubarbier de Manègre (article 2011-6, p. 3).

¹⁶ Me Pérignon, MC/ET/LIII/703.

¹⁷ La rue de la Sourdière est dans le 1^{er} arrondissement, parallèle à la rue Saint Roch ; sa numérotation a changé.

¹⁸ Me Alexandre Toussaint Delacour, MC/ET/XIX/918. Le vendeur est Jacques Prosper Eugène Chaulin (propriétaire demeurant place des Victoires n° 17, division du Mail, marié avec la citoyenne Ternaux). L'acte de vente donne l'identité des propriétaires précédents, en remontant au premier, Robert de Cottés, le célèbre architecte, et son épouse, qui l'avaient vendue le 08/04/1699 (Me Guérin) (quand il devint directeur des Gobelins ?) à Jacques Brillon, lequel l'avait cédée à son fils Augustin Brillon Duperron en dot lors de son mariage avec Marie Victoire Monnier (Cm Me Dutartre 01/08/1724), qui à leur tour la cédèrent en dot à leur fille Marie Victoire Brillon Duperron pour son mariage avec Nicolas Vernier (Cm Me Duval 16/06/1748). Ce dernier couple la vendit au citoyen Chaulin le 30 messidor IV (18/07/1796, Me Hua) pour 18 000 francs payés comptant. La maison de la rue Sourdière est donc restée un siècle dans la même famille (généalogie sur Roglo et Geneanet) avant d'être bradée, si on compare avec le prix de vente aux Maré d'Azincourt trois ans après...

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Ce sont toujours les produits de l'habitation de Saint Domingue, envoyés à M. Begouen Demeaux, du Havre, qui entretient une correspondance avec l'épouse de Louis Marie Stanislas à Paris et lui envoie les fonds recueillis, qui permettent cet achat. Mais la situation va changer.

Inventaire après décès de Louis Marie Stanislas MARÉ d'AZINCOURT 1804

Le 1^{er} janvier 1802 Maré d'Azincourt rédige un testament olographe, déposé chez Me Loreilhe au Port Républicain (Port au Prince). Ce même Me Loreilhe, le 15 messidor X (04/07/1802), après la mort du frère aîné, Pierre Louis, établit un inventaire de leurs biens meubles et de l'habitation qui avait été ravagée et incendiée. Dans l'inventaire des effets mobiliers de Pierre Louis figurait une montre en or appartenant à son frère Louis Marie Stanislas, mort massacré sur l'habitation avant lui. Les papiers furent confiés au sieur Breton Deschapelles, habitant au Boucassin, curateur nommé par justice ¹⁹.

Le 9 fructidor X (27/08/1802), la nouvelle du décès étant parvenue en France, une assemblée des parents et amis des trois enfants mineurs nomme pour tutrice leur mère. Puis, le 23 nivôse XII (14/01/1804), la fille aînée mourut et sa succession fut confondue avec celle de son père.

L'inventaire est dressé le 1^{er} germinal XII (22/03/1804) à la requête de sa veuve, en son nom et comme tutrice de ses deux enfants mineurs survivants.

De la longue liste des meubles et objets dans les nombreuses pièces de la maison de la rue de la Sourdière nous avons seulement relevé qu'il y a, dans la bibliothèque du bureau, 190 volumes, reliés ou brochés, dont quelques titres sont cités (Histoire de l'abbé Raynal, œuvres de Condillac, de Richardson, Lettres de Mme de Sévigné, Commentaires de César, Anacharsis, Voyage au Cap de Bonne Espérance, etc.).

La liste des papiers, et leur analyse, couvre encore plus de pages. Nous ne reviendrons pas sur le contrat de mariage et nous avons utilisé ci-dessus les informations données par les actes notariés.

Inventaire après décès de la dame de Guibert veuve Maré d'Azincourt 1806

Après l'inventaire après décès de Louis Marie Stanislas, sa veuve renonça à la communauté le 12 floréal XII (02/05/1804) puis, à la requête de Charles Le Roux de Commiquiers, subrogé tuteur des deux enfants mineurs survivants, les maisons de la rue Sourdière à Paris et de Boulogne furent mises en vente au tribunal des criées de la Seine et celle de Boulogne adjugée pour 9 500 francs à leur mère.

Le 10 ventôse XIII (01/03/1805) le fils mourut et il ne resta que la dernière fille. Leur mère, qui s'était établie dans un premier temps dans sa maison de Boulogne décida de quitter Paris. Elle demanda qu'on lui trouve un appartement à Nantes, mit en location la maison de Boulogne et loua pour un an avec sa fille un logement dans une maison « *dépendant de la ci-devant chartreuse d'Orléans, faubourg Bannier, rue Guignard* », où elle mourut le 13 mars 1806. Les obsèques furent célébrées à Saint Patern, la déclaration de son décès ayant été faite en mairie d'Orléans le 17 du mois ²⁰ par Michel

¹⁹ Dates et documents cités dans l'inventaire après décès de la veuve Maré d'Azincourt en 1806, que nous verrons plus loin.

²⁰ La déclaration du 17 mars date le décès du 13 alors que l'inventaire après décès le date du 12.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Dupic, 39 ans, propriétaire de la maison, présent ensuite à l'inventaire fait le 28 juin par Me Néron, à la requête de Joseph Guillou, agent d'affaires, tuteur de sa fille mineure. Joseph Guillou avait envoyé à Orléans, pour faire cet inventaire, Marc François Jean Salès, cousin germain maternel de la mineure, qui rapporta à Paris l'inventaire et les papiers trouvés dans une petite malle.

Ces papiers furent analysés dans l'inventaire après décès fait à Paris par Me Huguet ²¹. Ils comprenaient, entre autres pièces analysées ci-dessus, une reconnaissance de 30 000 francs remis par la veuve Maré d'Azincourt le 4 prairial XIII (24/05/1805) à M. Laneuville, agent de change à Paris, pour les placer, et la décharge d'un compte qu'elle devait à sa belle-sœur, Mme Daubigny.

Cette dernière, Charlotte Dominique de Clinchamps (ou Clinchant) d'Aubigny veuve de Pierre Louis Maré d'Azincourt avait bénéficié, contrairement à elle, des secours attribués aux colons réfugiés ²². C'est la postérité de ce frère aîné de Louis Marie Stanislas qui obtint l'indemnité des colons de Saint-Domingue, y compris la part de leur nièce et cousine, la petite orpheline Jeanne Ange Virginie, décédée sans alliance.

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)

²¹ MC/ET/LXXXVI/942, 28/07/1806.

²² F/12/2769, non consulté.